

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 26 MARS 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Mardi Vingt-Six du mois de Mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mmes Ghislaine GISORS – Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mme Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M Philippe SARABUS – Mmes Roberte MERI – Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Christian THENARD – Mme Adrienne LAMASSE (excusée) – M. Jean-Pierre DAUBERTON (excusé) – Mmes Madlise BERTILI – Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Christiane GANE – Solange BARBIN – MM. Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE
MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA
REMISE EN SERVICE DU
RÉSERVOIR DE LEROUX**

CM-2019-2S-DCPA-10

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le courrier de la région Guadeloupe en date du 11 mars 2019 ;

Vu le marché de mission de maîtrise d'œuvre notifié le 10 janvier 2018 à la société Caraïbes Technique Infrastructure (CTI) ;

Considérant que la mise en œuvre du plan d'actions prioritaires pour l'eau potable nécessite une mutualisation des travaux menés par la région Guadeloupe et la ville du Gosier ;

Considérant qu'il convient d'insérer au marché initial les opérations de suivi de la tranchée commune de la distribution et de l'adduction du réservoir de Leroux ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la remise en service du réservoir de Leroux :

- Montant du marché initial : 19 950 € HT ;
- Montant de l'avenant : 2 800 € HT ;
- Nouveau montant du marché (marché initial + avenant n°1) : 22 750 € HT

Article 2 : D'autoriser monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Article 3: Le maire et la directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

29 MARS 2019

Et publication ou notification
le

29 MARS 2019

Fait et délibéré à Gosier, le 26 mars 2019

Pour extrait certifié conforme





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°01

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Ville du GOSIER
Mairie du Gosier
Hôtel de Ville
67, boulevard du Général de Gaulle

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

CARAIBES TECHNIQUE INFRASTRUCTURE
R.C.S. de FORT DE FRANCE TMC 795 127 984 - N° de gestion 2013 B 1800,
SIRET : 795 127 984 00016
Siège social : Acajou - Lotissement Olivier - 97232 Le Lamentin

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché de Maitrise d'œuvre pour la remise en service du réservoir de Leroux.

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 10/01/2018**

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre : 19 950,00 €HT**

■ **Modifications successives :**

Nature de l'acte	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
Avenant	1	Ce jour	22 750,00 €HT

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

l) Suivi de la tranchée commune de la distribution du réservoir Leroux

Des travaux supplémentaires sont demandés à l'entreprise TRAV EAUX dans le cadre d'un avenant en cours de formalisation. La MOA a demandé à CTI de suivre ces travaux. Le présent avenant reprend donc les missions supplémentaires demandées.

	Forfait initial	Forfait définitif
PRO	5 900,00	inchangé
ACT	4 150,00	4 980,00
VISA	1 200,00	1 440,00
DET	7 500,00	8 990,00
AOR	1 200,00	1 440,00
	Différence :	2 800,00

■ Incidence financière de l'avenant sur le marché :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON OUI

Suivi de la tranchée commune de la distribution du réservoir Leroux: + 2 800€HT

Récapitulatif :

Montant initial du marché : 19 950,00 €HT.

Montant du marché après avenant n°1 : 22 750,00 €HT.

% d'écart introduit par l'avenant : 14,03 %

Les délais seront modifiés en fonction de l'avenant de l'entreprise travaux.

Les autres clauses du marché restent inchangées.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
DRUMILLON Christophe, Directeur de C.T.I.	Au Lamentin, le	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Avenant numéro 1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la remise en service du réservoir de Leroux

Date de transmission de l'acte : 29/03/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 29/03/2019

Numéro de l'acte : CM20192SDCPA10 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20190326-CM20192SDCPA10-DE

Date de décision : 26/03/2019

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.7. Actes speciaux et divers
1.7.1. Avenants